



Les informations municipales

Septembre 2014

Communication Lahargou

L'évolution démographique de notre région et le mode de vie actuel entraînent une forte demande de logements locatifs. L'offre sur la commune est très inférieure à la demande et au seuil imposé par la loi.

La municipalité, en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat des Landes, projette la création de huit appartements publics à loyer modéré sur le site de « Lahargou » à proximité immédiate de la supérette.

En 2012 un projet initial consistait :

- d'une part, à détruire la grange, actuellement en état de ruine, pour construire sur son emplacement une bâtisse neuve composée de quatre logements,
- d'autre part, à réaménager la maison existante en quatre petits logements destinés en priorité aux personnes âgées.

Tout récemment, lors de l'étude précise et détaillée de ce projet confié au cabinet d'ingénierie Ruiz-Imbaud de Dax, les diagnostics obligatoires ont mis en évidence la présence d'amiante et de plomb en forte quantité ainsi qu'une infestation de termites et autres parasites sur ces bâtiments et abords mais aussi, et surtout, l'absence totale de fondations sur l'ensemble des murs porteurs de la structure.

Le surcoût, lié à ces diverses contraintes, est estimé par le maître d'œuvre à 150 000 euros et rend cette opération de réhabilitation trop onéreuse et non réalisable dans ces conditions.

En conséquence, le conseil municipal, réuni en séance ordinaire du 12 septembre 2014, a approuvé, à l'unanimité, un nouveau projet qui consiste à construire deux nouvelles maisons en lieu et place des anciennes constructions, jugées trop vétustes pour être réhabilitées dans le respect de la réglementation actuelle du bâtiment.

Cette opération n'entraînera pas de surcoût par rapport au projet initial.

Les nouvelles constructions seront réalisées à l'identique respectant l'esprit et l'implantation actuelle.

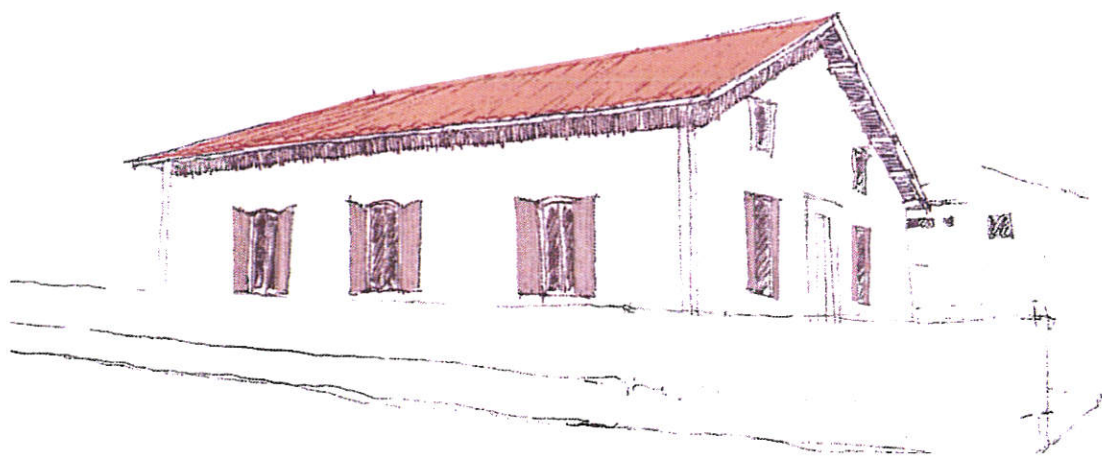
Nous conserverons la même volumétrie et le même type de couverture (2 pentes) afin qu'elles s'inscrivent aux mieux dans notre commune. Elles seront conformes aux normes obligatoires d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de résistance sismique et thermique basse consommation.

Il est important de rappeler que le faible intérêt architectural ou patrimonial de ces deux bâtiments relevé par les services départementaux et régionaux du patrimoine a influencé la décision favorable du conseil municipal pour la réalisation de ce projet.

De plus, les élus locaux ont décidé de suivre les recommandations des services du patrimoine, à savoir garder une mémoire de ces lieux sous forme de relevés photographiques.

La forte pression du besoin de logement locatif en cette période de crise de la construction, la volonté des élus de maintenir la population locale dans notre village et l'obtention de subventions et de financements, à hauteur de 97% du coût total de ce projet, ont amené la municipalité à se prononcer à l'unanimité pour la réalisation de ce projet.

Enfin, cette opération s'inscrit dans un programme de rénovation et revitalisation du bourg ; après la réhabilitation du fronton place libre, les divers aménagements de voirie, trottoirs et dépendances, la création de la supérette, l'année 2015 verra l'ouverture de l'hôtel restaurant du Fronton après entière rénovation du site et la construction de l'ensemble immobilier de « Lahargou ».



Esquisse du projet

Une nouvelle salle de réunion

Le calendrier d'occupation des salles municipales témoigne de la forte demande, notamment des associations, pour des salles de réunions.

Aussi, pour répondre à ce besoin, la municipalité a décidé d'aménager une nouvelle salle « la Salle de l'Ormeau ». Les travaux de rénovation, réalisés en régie par les agents communaux, sont terminés et elle est désormais disponible et à disposition de tous les Saint Lonnais gratuitement.

Située à proximité immédiate de la salle Labadie, lumineuse, accessible, conviviale et équipée de mobilier moderne, elle peut accueillir une quarantaine de personnes.

La réservation se fait à la mairie.

Ordures ménagères :

De nouveaux containers d'ordures ménagères viennent d'être installés dans le bourg. Semis enterrés, ils sont plus discrets que les anciens modèles, s'intègrent mieux dans l'environnement et sont beaucoup plus performants en terme de volume.

Un seul de ces équipements équivaut à sept containers ancienne génération et un agent suffit pour la vidange.

Deux nouveaux sites seront aménagés prochainement.

Attention : ces collecteurs sont uniquement réservés aux ordures ménagères, tous les autres déchets doivent être évacués vers les points tri ou la déchetterie.

Ecole maternelle

L'école maternelle accueille deux classes et le Centre de Loisirs.

Ce bâtiment, ancien de trente ans, ne répondait plus aux normes actuelles obligatoires en matière d'accessibilité.

Deux programmes de travaux ont donc été nécessaires à la mise aux normes de ce bâtiment :

- Vacances d'été 2013 : mise en accessibilité extérieure avec création d'accès, rampes et cheminements extérieurs.
- Vacances d'été 2014 : aménagement de tout l'intérieur de ce bâtiment. L'ensemble de ces travaux a été réalisé sur une période très restreinte (de juillet à août dernier).

A noter sur ce dossier délicat l'importante coopération de l'Association Locale des Parents d'Elèves et des enseignants ainsi que le professionnalisme du maître d'œuvre chargé de ce projet.

Un financement de 300 000 euros de la Communauté des Communes sera à peine suffisant pour ces travaux.

Transp'Orthe

Les élus locaux, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et le Conseil Général lancent un service de transport à la demande, à vocation sociale, pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer sur le territoire du Pays d'Orthe.

A partir du 15 septembre, les habitants qui remplissent au moins une des conditions suivantes pourront bénéficier de ce service :

- bénéficiaires du service aide à domicile
- âgé de plus de 65 ans
- bénéficiaire du RSA
- demandeur d'emploi
- personnes en situation de handicap, mobilité réduite permanente ou provisoire.

Possibilité d'un accompagnant par usager du service.

De nombreuses et diverses destinations sont prévues sur territoire du Pays d'Orthe mais également vers Dax (hôpital, gare, pôle emploi).

La prise en charge à votre domicile par un véhicule spécialement adapté au transport de personnes à mobilité réduite peut être envisagée suivant les situations.

Un tarif forfaitaire de deux euros par trajet sera demandé aux bénéficiaires.

Une participation partielle à ce coût est actuellement étudiée par le CCAS local.

Ce service n'est pas une ligne régulière mais peut être déclenché ponctuellement à votre demande en fonction de vos besoins.

Pour tout renseignement vous pouvez téléphoner au :

05 58 56 80 88 (Infos Transp'Orthe)

05/58/57/80/53 (Mairie)

05/58/73/60/03 (Communauté des Communes)

Conseil Communautaire

Le 20 juin dernier le conseil constitutionnel a abrogé les dispositions législatives relatives aux accords locaux passés entre les communes membres d'une communauté de communes pour la composition du conseil communautaire.

Lorsque le conseil municipal d'au moins une commune est partiellement ou intégralement renouvelé, la répartition dite « automatique » s'applique.

Tel est le cas du conseil municipal de Peyrehorade dont la dernière élection a été invalidée.

De ce fait l'ensemble de la Communauté de Commune du Pays d'Orthe est concernée.

La conséquence directe de cette décision impose le passage de 35 conseillers communautaires à 28.

Monsieur le Préfet, par arrêté en date du 18 août 2014,

fixe la représentativité de Saint Lon à deux élus au lieu de trois précédemment, un seul pour la plupart des petites communes et huit pour la commune de Peyrehorade.

Cette répartition, contraire au résultat des dernières élections municipales qui ont désigné au suffrage universel trois élus communautaires titulaires, ne convient pas aux élus de Saint Lon Les Mines qui envisagent dans un premier temps un recours gracieux de cette décision auprès de Monsieur le Préfet.